

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse d'économie solidaire Desjardins,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Service de vérification* <sup>1</sup>

<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis n° 11211

Lévis (Québec), le 10 mars 2010

**Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins**

Siège social  
100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 7N5  
418 835-8444 – 1 866 835-8444, poste 2170  
Télécopieur : 418 833-5873

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Liquidités et placements	5	<b>101 760 104 \$</b>	91 488 423 \$
Prêts	6		
Particuliers		<b>107 008 518</b>	98 765 552
Entreprises		<b>331 623 912</b>	284 385 978
		<b>438 632 430</b>	383 151 530
Provision cumulative		<b>4 167 937</b>	4 264 218
		<b>434 464 493</b>	378 887 312
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	<b>1 864 828</b>	2 102 352
Intérêts courus et autres		<b>7 126 006</b>	7 797 613
		<b>8 990 834</b>	9 899 965
<b>Total de l'actif</b>		<b>545 215 431 \$</b>	480 275 700 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		<b>279 023 215 \$</b>	260 660 548 \$
Autres		<b>210 452 538</b>	176 409 652
		<b>489 475 753</b>	437 070 200
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	<b>12 673 726</b>	3 316 276
Intérêts courus et autres		<b>7 855 922</b>	11 494 968
		<b>20 529 648</b>	14 811 244
		<b>510 005 401</b>	451 881 444
<b>Avoir</b>			
Capital social	9	<b>9 777 955</b>	6 753 660
Excédents à répartir	10	<b>1 197 089</b>	2 491 259
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	<b>112 540</b>	(141 163)
Réserves		<b>24 122 446</b>	19 290 500
		<b>35 210 030</b>	28 394 256
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>545 215 431 \$</b>	480 275 700 \$

Signé pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultats</b>			
Revenu d'intérêts		<b>19 635 881 \$</b>	23 556 167 \$
Frais d'intérêts		<b>7 526 057</b>	10 653 109
Revenu net d'intérêts		<b>12 109 824</b>	12 903 058
Provision et pertes sur prêts		<b>306 684</b>	971 977
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		<b>11 803 140</b>	11 931 081
Autres revenus	12	<b>2 682 314</b>	2 421 023
Autres frais			
Personnel	13	<b>6 243 191</b>	5 957 825
Dons			
• À même le fonds d'aide au développement du milieu		<b>504 578</b>	1 107 150
• Autres		<b>154 435</b>	192 363
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>1 250 262</b>	1 250 096
Locaux		<b>685 287</b>	674 803
Frais généraux	14	<b>3 901 537</b>	3 530 456
		<b>12 739 290</b>	12 712 693
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et impôts		<b>1 746 164</b>	1 639 411
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		<b>1 916 400</b>	(3 452 462)
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	<b>833 824</b>	(1 790 009)
Excédents (déficit) avant impôts		<b>4 496 388</b>	(3 603 060)
Impôts sur les excédents	15	<b>865 077</b>	(464 957)
<b>Excédents (déficit) de l'exercice</b>		<b>3 631 311</b>	(3 138 103)
<b>Excédents à répartir</b>			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		<b>(806 800)</b>	1 814 613
• Instruments dérivés		<b>(1 952 260)</b>	3 088 286
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		<b>389 030</b>	839 663
Intérêts sur les parts de placement, nets des impôts afférents		<b>(55 204)</b>	(113 200)
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		<b>(8 988)</b>	-
<b>Excédents à répartir</b>	10	<b>1 197 089 \$</b>	2 491 259 \$

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent	2 491 259 \$	2 999 849 \$
Répartition par les membres :		
• Intérêts sur les parts permanentes	(86 162)	(106 023)
• Réserve générale	(2 009 269)	(2 048 273)
• Réserve de stabilisation	(15 321)	(14 253)
• Fonds d'aide au développement du milieu	(400 000)	(856 950)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes	19 493	25 650
<b>Solde après répartition</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultat étendu</b>			
<b>Excédents (déficit) de l'exercice</b>		<b>3 631 311 \$</b>	(3 138 103) \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		<b>(8 478)</b>	530
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>259 152</b>	(458 468)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>3 029</b>	225 040
		<b>262 181</b>	(233 428)
Total des autres éléments du résultat étendu		<b>253 703</b>	(232 898)
<b>Résultat étendu</b>		<b>3 885 014 \$</b>	(3 371 001) \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>(141 163) \$</b>	91 735 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		<b>253 703</b>	(232 898)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	11	<b>112 540 \$</b>	(141 163) \$

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve plus-value (globale)</b>		
<b>Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>161 673 \$</b>	1 973 078 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>37 326</b>	3 208
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>806 800</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(1 814 613)
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 005 799 \$</b>	161 673 \$
<b>Réserve plus-value – instruments dérivés</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>(3 384 236) \$</b>	(295 950) \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>1 952 260</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(3 088 286)
Solde à la fin de l'exercice	<b>(1 431 976) \$</b>	(3 384 236) \$
Déficit cumulé	<b>(426 177) \$</b>	(3 222 563) \$
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>21 603 409 \$</b>	19 555 136 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>2 009 269</b>	2 048 273
Solde à la fin de l'exercice	<b>23 612 678 \$</b>	21 603 409 \$

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve de stabilisation</b>		
Solde au début de l'exercice	717 832 \$	703 579 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	15 321	14 253
Solde à la fin de l'exercice	733 153 \$	717 832 \$
<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>		
Solde au début de l'exercice	191 822 \$	174 535 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	400 000	856 950
Sommes utilisées :		
• Aux fins de développement de la mission de nos membres, notamment dans les secteurs culturels	(92 500)	(273 350)
• Aux fins d'enjeux de sociétés	(23 578)	(39 000)
• Aux fins d'encouragement au développement de projets structurants dans les réseaux de la Caisse (syndical, coopératif, associatif et culturel)	(388 500)	(794 800)
	(504 578)	(1 107 150)
Impôts afférents	115 548	267 487
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	(389 030)	(839 663)
Solde à la fin de l'exercice	202 792 \$	191 822 \$
<b>Total des réserves</b>	<b>24 122 446 \$</b>	<b>19 290 500 \$</b>

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédents (déficit) de l'exercice</b>	<b>3 631 311 \$</b>	<b>(3 138 103) \$</b>
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	<b>306 684</b>	971 977
Amortissement des immobilisations	<b>345 529</b>	357 847
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	<b>(1 695 130)</b>	(148 304)
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	<b>(806 800)</b>	1 814 613
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	<b>(1 916 400)</b>	3 452 462
Autres	<b>1 059 055</b>	(1 149 254)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>924 249</b>	<b>2 161 238</b>
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts des membres	<b>51 990 588</b>	58 171 168
Opérations relatives aux emprunts		
Accroissement des emprunts à terme	<b>11 462 087</b>	-
Remboursement des emprunts à terme	<b>(2 104 637)</b>	-
Nouvelle émission de parts permanentes et de placement	<b>2 982 520</b>	-
Autre variation nette du capital social	<b>32 787</b>	59 355
Intérêts sur les parts permanentes et de placement, nets des économies d'impôts	<b>(121 873)</b>	(193 573)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>64 241 472</b>	<b>58 036 950</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	<b>(55 883 865)</b>	(18 346 858)
Variation nette des placements	<b>(15 639 669)</b>	(42 425 690)
Variation nette des immobilisations	<b>(108 005)</b>	(119 583)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(71 631 539)</b>	<b>(60 892 131)</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>	<b>(6 465 818)</b>	<b>(693 943)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>20 627 557</b>	21 321 500
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>14 161 739 \$</b>	<b>20 627 557 \$</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	<b>8 589 413 \$</b>	11 055 447 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	<b>302 531</b>	506 534

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

### Note 2. Nouvelles conventions comptables

#### Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

#### Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

#### Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

### Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 21.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

#### Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

#### Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

#### Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 4. Modifications comptables futures

#### Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

#### Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	14 161 739 \$	20 627 557 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	7 424 841	6 004 404
Dépôts à terme	50 050 000	37 075 000
Placements au fonds de liquidité sous gestion	30 123 524	27 781 462
	<b>101 760 104 \$</b>	91 488 423 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

### Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
<b>Particuliers</b>		
Habitation	86 322 059 \$	79 969 533 \$
Consommation et autres	20 686 459	18 796 019
<b>Entreprises</b>		
Commerciales et industrielles	311 293 800	268 168 704
Agricoles, forestières et pêcheries	-	-
Administrations et institutions publiques	20 330 112	16 217 274
	<b>438 632 430 \$</b>	<b>383 151 530 \$</b>

### Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	101 963 563 \$	330 084 373 \$	-	432 047 936 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	4 726 314	691 630	-	5 417 944
Prêts douteux bruts	318 641	847 909	-	1 166 550
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>107 008 518</b>	<b>331 623 912</b>	<b>-</b>	<b>438 632 430</b>
Provision spécifique	(98 934)	(609 165)	-	(708 099)
Provision générale	-	-	(3 459 838)	(3 459 838)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>106 909 584 \$</b>	<b>331 014 747 \$</b>	<b>(3 459 838) \$</b>	<b>434 464 493 \$</b>

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

2008

	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	94 975 183 \$	279 308 900 \$	- \$	374 284 083 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	3 696 385	2 222 211	-	5 918 596
Prêts douteux bruts	93 984	2 854 867	-	2 948 851
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>98 765 552</b>	<b>284 385 978</b>	<b>-</b>	<b>383 151 530</b>
Provision spécifique	(84 226)	(925 464)	-	(1 009 690)
Provision générale	-	-	(3 254 528)	(3 254 528)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>98 681 326 \$</b>	<b>283 460 514 \$</b>	<b>(3 254 528) \$</b>	<b>378 887 312 \$</b>

La valeur comptable des prêts qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés, mais dont les conditions ont été renégociées au cours de l'exercice, s'élève à 202 000 \$ (aucune en 2008).

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

### Prêts en souffrance mais non douteux

2009

	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	3 603 697 \$	1 013 352 \$	22 299 \$	86 966 \$	4 726 314 \$
Entreprises	554 963	96 667	40 000	-	691 630
	<b>4 158 660 \$</b>	<b>1 110 019 \$</b>	<b>62 299 \$</b>	<b>86 966 \$</b>	<b>5 417 944 \$</b>

2008

	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	3 031 263 \$	176 983 \$	245 094 \$	243 045 \$	3 696 385 \$
Entreprises	1 875 300	236 578	110 333	-	2 222 211
	<b>4 906 563 \$</b>	<b>413 561 \$</b>	<b>355 427 \$</b>	<b>243 045 \$</b>	<b>5 918 596 \$</b>

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

#### Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	84 226 \$	925 464 \$	3 254 528 \$	4 264 218 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	88 264	13 110	205 310	306 684
Radiations et autres	(73 556)	(329 409)	-	(402 965)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>98 934 \$</b>	<b>609 165 \$</b>	<b>3 459 838 \$</b>	<b>4 167 937 \$</b>

  

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	117 883 \$	602 783 \$	2 885 547 \$	3 606 213 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	33 192	569 804	368 981	971 977
Radiations et autres	(66 849)	(247 123)	-	(313 972)
Solde à la fin de l'exercice	84 226 \$	925 464 \$	3 254 528 \$	4 264 218 \$

### Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Immeuble	10 à 40	1 420 336 \$	559 185 \$	861 151 \$	878 632 \$
Matériel	2 à 20	1 727 292	1 311 532	415 760	480 298
Améliorations locatives	10	1 422 071	834 154	587 917	743 422
		<b>4 569 699 \$</b>	<b>2 704 871 \$</b>	<b>1 864 828 \$</b>	2 102 352 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 345 529 \$ (357 847 \$ en 2008).

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 8. Emprunts

			2009	2008
Emprunt à terme, taux d'intérêt de 4,73 % variable, remboursable périodiquement, échéant en décembre 2013				
			<b>1 439 315 \$</b>	-
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance <sup>(1)</sup>				
<b>Taux fixe</b>	<b>Échéance</b>	<b>Remboursable</b>		
3,89 %	mars 2014	mars 2009	-	2 104 637
6,50	juin 2017	juin 2012	<b>1 211 639</b>	1 211 639
6,01	avril 2019	avril 2014	<b>2 321 577</b>	-
5,79	juin 2021	juin 2016	<b>2 338 286</b>	-
<b>Taux renégociable</b>	<b>Échéance</b>	<b>Remboursable</b>		
4,64 %	avril 2014	s. o.	<b>1 392 010</b>	-
3,59	juin 2016	s. o.	<b>3 970 899</b>	-
			<b>12 673 726 \$</b>	3 316 276 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

### Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de placement.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 2 982 520 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Le règlement de la Caisse autorise l'émission de 125 000 parts de placement d'une valeur nominale de 50 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont remboursables au gré de la Caisse lorsque certaines conditions prévues par la Loi sont respectées. Leur taux d'intérêt est déterminé par le conseil d'administration de la Caisse.

La Caisse a émis pour 650 000 \$ de nouvelles parts de placement au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts de qualification	<b>67 265 \$</b>	59 820 \$
Parts permanentes	<b>4 810 690</b>	2 443 840
Parts de placement	<b>4 900 000</b>	4 250 000
	<b>9 777 955 \$</b>	6 753 660 \$

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

### Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	25 664 \$	34 142 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	86 876	(175 305)
	<b>112 540 \$</b>	<b>(141 163) \$</b>

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 11 230 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

### Note 12. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	1 412 200 \$	1 198 986 \$
Reliés à l'administration des autres services	646 868	667 585
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	623 246	554 452
	<b>2 682 314 \$</b>	<b>2 421 023 \$</b>

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 13. Avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	448 240 \$	426 226 \$
Régime d'assurances collectives	287 426	252 765

### Note 14. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	1 043 697 \$	954 240 \$
Frais de bureau et communications	319 675	349 839
Opérations inter-Caisses	608 244	646 506
Frais reliés aux dépôts et services	447 259	416 258
Autres	1 482 662	1 163 613
	<b>3 901 537 \$</b>	<b>3 530 456 \$</b>

### Note 15. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice présentés à l'état des résultats sont constitués des éléments suivants :

	Impôts (Économie)	
	2009	2008
Impôts exigibles	510 427 \$	612 664 \$
Impôts futurs	354 650	(1 077 621)
	<b>865 077 \$</b>	<b>(464 957) \$</b>

La différence entre la dépense d'impôts de 1 393 880 \$ (économie d'impôts de 1 116 949 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 865 077 \$ (économie d'impôts de 464 957 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

### Note 16. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 16. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	<b>101 760 104 \$</b>	91 488 423 \$	<b>3 618 421 \$</b>	946 556 \$
Autres éléments d'actif	<b>1 701 947</b>	1 257 113	-	-
Revenus d'autres sources	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>2 510 842</b>	663 442
Emprunts	<b>12 673 726</b>	3 316 276	<b>326 261</b>	180 200
Autres éléments de passif	<b>2 488 696</b>	4 406 204	-	-
Frais d'autre nature	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>4 370 284</b>	6 353 696

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

### Note 17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Actif</b>				
Liquidités et placements	<b>101 760 104 \$</b>	<b>103 515 632 \$</b>	91 488 423 \$	92 023 427 \$
Prêts	<b>434 464 493</b>	<b>441 987 967</b>	378 887 312	378 771 973
Autres éléments d'actifs financiers	<b>3 715 825</b>	<b>3 715 825</b>	2 663 035	2 663 035
<b>Passif</b>				
Dépôts	<b>489 475 753</b>	<b>492 479 466</b>	437 070 200	440 875 257
Emprunts	<b>12 673 726</b>	<b>13 754 735</b>	3 316 276	3 494 302
Autres éléments de passifs financiers	<b>3 104 642</b>	<b>3 104 642</b>	4 048 099	4 048 099

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 17. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	139 063 \$	139 063 \$	308 472 \$	308 472 \$
Position créditrice	2 036 882	2 036 882	4 111 076	4 111 076

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 70 637 012 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

	2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie	14 161 739 \$	- \$	- \$	14 161 739 \$
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	-	139 063	-	139 063
Position créditrice	-	2 036 882	-	2 036 882

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 18. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

#### Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en mars 2012. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 5 315 991 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

### Note 19. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux et de matériel sont les suivants :

2010	226 788 \$
2011	149 460
2012	152 521
2013	154 034
2014	66 267
2015 et après	3 100

---

752 170 \$

---

La Caisse réalise des activités avec une autre coopérative et s'est engagée à assumer sa quote-part de déficit, le cas échéant.

De plus, des engagements relatifs à des contrats de services s'échelonnant jusqu'en 2014 représentent un montant total de 259 412 \$.

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 20 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse dispose d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

#### Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et la politique de crédit de la Caisse.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit. Celle-ci confirme l'adhésion de la Caisse aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

#### Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

#### Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
<b>Éléments constatés au bilan</b>		
Liquidités et placements <sup>(1)</sup>	93 900 546 \$	85 095 938 \$
Prêts :		
• Particuliers	106 909 584	98 681 326
• Entreprises	331 014 747	283 460 514
• Provision générale	(3 459 838)	(3 254 528)
Autres éléments d'actifs financiers	5 534 126	5 719 930
	<b>533 899 165 \$</b>	<b>469 703 180 \$</b>

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 111 794 395 \$ et de 6 037 583 \$ en date de fin d'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

2009

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	441 153 182 \$	57 047 188 \$	- \$	498 200 370 \$
Emprunts <sup>(1)</sup>	10 367 651	2 987 014	-	13 354 665
Autres passifs financiers	1 741 987	-	-	1 741 987
Engagements de prêts	111 794 395	-	-	111 794 395
Lettres de garantie et de crédit	6 037 583	-	-	6 037 583
Instruments dérivés avec règlement net <sup>(2)</sup>	1 377 579	1 033 265	67 474	2 478 318
Instruments dérivés avec règlement brut <sup>(3)</sup>	143 978	-	-	143 978

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.

(3) Les instruments dérivés avec règlement brut incluent des contrats de change pour lesquels la Caisse recevra une entrée d'argent connexe de 143 978 \$.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

#### Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

#### Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2009	2008
Impact d'une augmentation	<b>264 367 \$</b>	366 776 \$
Impact d'une diminution	<b>(95 533)</b>	(348 893)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

2009			
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
<b>Éléments non sensibles aux taux d'intérêt</b>	(139 294 631) \$	-	(139 294 631) \$
<b>Éléments sensibles aux taux d'intérêt</b>			
Taux flottant	67 587 562	-	67 587 562
Taux fixe de 0 à 12 mois	(19 352 929)	1 403 900	(17 949 029)
Taux fixe de 1 à 5 ans	110 301 136	(3 742 186)	106 558 950
Taux fixe de plus de 5 ans	2 166 212	2 338 286	4 504 498
2008			
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(102 825 542) \$	-	(102 825 542) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	31 580 003	-	31 580 003
Taux fixe de 0 à 12 mois	(38 076 457)	33 219 295	(4 857 162)
Taux fixe de 1 à 5 ans	125 255 287	(33 219 295)	92 035 992
Taux fixe de plus de 5 ans	1 850 975	-	1 850 975

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

### Note 21. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion du capital (suite)

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	<b>2009</b>	2008
<b>Fonds propres</b>		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	<b>4 864 417 \$</b>	2 480 180 \$
Réserves admissibles	<b>24 545 454</b>	24 297 524
Excédents admissibles	<b>2 576 599</b>	2 649 407
Provision générale admissible	<b>2 646 784</b>	2 607 125
Parts de placement	<b>4 900 000</b>	4 250 000
Emprunts admissibles	<b>11 972 176</b>	2 614 726
	<b>51 505 430</b>	38 898 962
Investissements <sup>(1)</sup>	<b>(5 011 816)</b>	(4 883 876)
	<b>46 493 614 \$</b>	34 015 086 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

# Caisse d'économie solidaire Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### **Note 21. Gestion du capital (suite)**

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

### **Note 22. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.